

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
EPIC MATHEYSINE TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code du Tourisme,
Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par le Président de Matheysine Tourisme, datée du dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

Délibération n°13-2024
TARIFS BOUTIQUE

Titulaires présents : Coraline SAURAT, Arnaud CHATTARD, Fabiola COUHIN, Jean-Michel BRUGNERA, Paolo FONTEBASSO

Suppléants : Franck GERBI, Philippe FAURE, Sœur Marie-France BROTHIER

Excusés : Marie-Claire DECHAUX, Christophe DAPPEL, Damien GIRARD, Gilbert MAUGIRON

Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres votants : 8

Vu l'arrêté 01-2022, modifiant la régie de recettes de Matheysine Tourisme ;
Vu l'arrêté 02-2022, modifiant la sous-régie de recettes de Matheysine Tourisme ;

Afin d'intégrer de nouveaux produits dans la régie Matheysine Tourisme, il convient de mettre au clair les tarifs pratiqués dans la boutique.

Cette délibération annule et remplace la délibération suivante :

- Délibération 12-2023 – Tarifs boutique

a. Prestations de service (imputation à l'article 706) :

Redevance service de location boîtier WIFI	Société HIPPODEV	
0 à 13 jours	15% du CA effectué via notre service	<ul style="list-style-type: none">Les tarifs des locations et des cautions sont entièrement définis par Hippodev. En aucun cas, l'Office de Tourisme n'encasse d'argent pour la société en dehors de la commission qui lui est réservée. Le règlement se fait ligne par le client.Lors de l'encaissement de la redevance, un état des locations sera transmis afin de justifier le montant perçu.Les pourcentages indiqués ci-contre sont définis dans le contrat conclu entre HIPPODEV et Matheysine Tourisme. Ils peuvent être révisés par la signature d'un avenant à ce contrat.
14 à 21 jours	20% du CA effectué via notre service	
Plus de 22 jours	25% du CA effectué via notre service	

Prise de réservation pour prestataires d'activités et gestion de planning (sous convention ou contrat) Entre 0 et 10% du CA effectué via notre service

b. Vente de produits finis (imputation à l'article 701):

Vente de livres et cartes	Tarifs public	Tarifs partenaires
Cartoguide - Matheysine	6.00€	4.00€
Carte espace VTT FFC	3.00€	2.00€
Guide rando FR / EN /NL	3.00€	2.00€
Carte Trail	2.00€	1.00€
Pack 3 cartes Trail	5.00€	5.00€
Pack 6 cartes Trail	8.00€	8.00€

Vente de produits souvenirs	Tarifs public	Tarifs partenaires
Affiche	15.00€	7.00€
Carte touristique en poster	2.00€	1.00€
Mug	10€	7€
Gourde	15€	12€
Porte clé	2.50€	2€
Magnet-décapsuleur	3€	2€

Dans le cadre de partenariat, les produits vendus dans la régie de recettes peuvent faire l'objet de dons à titre gratuit. Ces dons seront justifiés par des certificats administratifs indiquant les éléments suivants :

- Nom du produit, objet du don ;
- Quantité ;
- Nom de la structure à qui le don est fait.

Offre exceptionnelle

5%	10%	15%	20%	25%
30%	35%	40%	45%	50%

Pourcentage applicable sur la valeur du produit prix partenaire, en fonction du volume. Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres cas avec justificatifs pourront être accordés après validation de la Direction.

Le comité de direction, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les produits et tarifs associés ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le 03/12/2024
Le Président, Arnaud CHATTARD

Date d'envoi à la préfecture 03/12/2024
Date d'affichage – publication 03/12/2024
Certifié rendu exécutoire 03/12/2024

Matheysine Tourisme
04 76 81 18 24
13 route du Terril - 38350 SUSVILLE
SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble

Matheysine Tourisme
04 76 81 18 24
13 route du Terril - 38350 SUSVILLE
SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble